

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Malathion : O-O-Diméthyle phosphorodithioate de diéthyle mercaptosuccinate

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 1B

N° EPA : 15896

N° FS : 15896-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections

Date de publication : 01/07/08

Remplace : 01/07/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Éviter de respirer les vapeurs longtemps. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder hors de portée des enfants. Pour usage dans les installations d'entreposage de céréales. Utiliser seulement avec une ventilation appropriée. Ne pas appliquer sur le canola. **AVERTISSEMENT** : contient l'allergène du blé.

Ce produit est une poudre de blanc cassé à havane clair avec une légère de mercaptan.

AVERTISSEMENT : NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré (inhibiteur de la cholinestérase). L'atropine est l'antidote à privilégier et doit être administré en doses multiples si nécessaire jusqu'à ce que le patient soit atropinisé. Dans les cas sévères, le 2-PAM peut aussi être utilisé et des améliorations thérapeutiques commencent dans les 24 heures suivant l'exposition. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent salivation, hypermotilité gastro-intestinale, crampe abdominale, nausées, diarrhée, transpiration, myosis, larmoiement, vision brouillée, maux de tête, étourdissements, ataxie, bradycardie, essoufflement, cyanose et contractions ou tremblements musculaires. Dans les cas extrêmes, la tétanie, la confusion mentale, la faiblesse, le collapsus cardiovasculaire, la paralysie, des convulsions et même la mort, peuvent survenir.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques:</u>	<u>Pourcentage selon le poids:</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Malathion	2,00	121-75-5	15mg/m ³ (peau)

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Ne pas faire boire la personne. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Contact avec la peau et les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit peut causer une inhibition de la cholinestérase. L'atropine est l'antidote à privilégier. Le 2-PAM peut être efficace en conjonction avec l'atropine. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : Ne s'applique pas.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies.

AGENTS D'EXTINCTION : Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone ou pulvérisation (embruns) d'eau..

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Ce produit émettra de la fumée toxique s'il est brûlé, comprenant le sulfure de diméthyle, le dioxyde de soufre, le pentoxyde de phosphore et des oxydes de carbone.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la retenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux ou des cours d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel que de la litière. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver le produit dans son contenant d'origine. Ne pas utiliser ni entreposer dans ou près d'une maison. GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas entreposer le produit dilué. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou Viton®, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des EPP. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les EPP séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Une ventilation locale est requise.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Malathion	15 mg/m ³ (cutané)	1 mg/m ³ (IV*)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Poudre de couleur blanc cassé à havane claire avec une légère odeur de mercaptan **SOLUBILITÉ :** insoluble

POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) : 0,48 – 0,64 g/ml

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 480 – 640 kg/m³ **pH :** non établi

TENSION DE VAPEUR (mm) : ne s'applique pas

POINT D'ÉBULLITION : ne s'applique pas

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : 27,5%

TAUX D'ÉVAPORATION : non établi

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Éviter la chaleur excessive

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Alcalins forts, amines et composés oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Sulfure de diméthyl, dioxyde de soufre, oxydes de carbone, pentoxyde de phosphore peuvent être engendré lors de la combustion.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 1 375 – 2 800 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 4 100 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Irritant mineur

Irritation cutanée (lapin) : N'est pas un irritant

Inhalation CL₅₀ (rat mâle) : 84,6 mg/L (4 h)

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les amphibiens au stade aquatique. Pour usage terrestre, ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement en butinant les cultures ou les mauvaises herbes en floraison traitées. Ne pas appliquer le produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison quand des abeilles visitent la zone traitée.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Vider complètement le contenu du sac dans l'équipement d'application en secouant le sac et en frappant ses côtés et le bas pour décoller les particules qui y sont collées. Pour élimination, le contenant vide peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Se départir du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE OU PAR RAIL..

Description DOT : NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE OU PAR RAIL.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES, INSECTIFUGES, NOI AUTRE QUE DU POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 60).

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voies aérienne ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
1	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		1	Inflammabilité
		0	Réactivité
		1	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu N Relâchement soudain de la pression N
Différé O Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Malathion (CAS : 121-75-5) : 100 lb.

SARA, Titre III, section 313 : Malathion (CAS : 121-75-5) 2,00 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT DOW ELASTOMERS L.L.C.

*IV : mesurable sous forme de fraction inhalable et de vapeur

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.